

Guide de sélection des produits Saunier Duval & Vaillant respectant les labels Promotelec & NF Habitat HQE en rénovation



Novembre 2021

Sommaire

Domaine d'application des labels Promotelec & NF Habitat HQE.....	3
Exigences à respecter pour les labels Promotelec & NF Habitat HQE	5
Produits Saunier Duval et Vaillant respectueux des labels Promotelec & NF Habitat HQ.....	11
Mémento sur les exigences des labels.....	33

Domaine d'application des labels Promotelec & NF Habitat HQE en rénovation

Les référentiels pris en compte dans ce document sont :

- Promotelec : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
- Qualitel : NF Habitat HQE - Version 4.0 - Oct 2021

Utilisation des différents labels	Promotelec	NF Habitat - NF Habitat HQE
Chaudière	✓	✓
Pompe à chaleur (PAC)	✓	
Chauffe-eau thermodynamique (CETI)	✓	✓
Chauffe-eau solaire individualisé (CESI)	✓	✓
Solaire-photovoltaïque (PV)	✓	✓

Ce tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de produits
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec
- un titre de couleur verte pour le label NF Habitat HQE
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »
- le non-respect du label est signalé par la couleur grise et l'absence de mention

Exigences à respecter pour les labels Promotelec & NF Habitat HQE en rénovation

Chaudière individuelle & collective

Critères	Promotelec	NF Habitat - NF Habitat HQE
Marquage CE	✓	✓
Classification 3* selon NF EN 13203- 1 « Classification en fonction du facteur global de confort – Performance de l'eau chaude sanitaire puisée ».		✓
Chaudière de type C si à l'interieur du volume habitable	✓	
Performances minimales supérieures aux valeurs par défaut de la méthode th-C-E Ex. en maison individuelle ou bâtiment collectif.	✓	

Ce tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de critère
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec
- un titre de couleur verte pour le label NF Habitat HQE
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »

Pompe à chaleur (PAC)

Critères	Promotelec
Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certified Performance European Heat Pumps (Euro-HP) Certification	✓
PAC air/air multisplit avec plus de 2 unités intérieures: Les unités intérieures doivent faire partie de la même gamme d'unités intérieures que celle de la configuration certifiée	✓
En cas d'appoint éventuel par chaudière gaz, les exigences inscrites dans le présent document au sujet des chaudières gaz sont applicables. Exigence de performance: GUE supérieur ou égal aux valeurs seuils du référentiel NF 414 mesuré selon la norme NF EN 14511.	✓ Exigence complémentaire

Pompe à chaleur hybride (PAC)

Critères	Promotelec
Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certified Performance European Heat Pumps (Euro-HP) Certification	✓
Pour la chaudière gaz: Marquage CE, Chaudière de type C si à l'intérieur du volume habitable ou NF systèmes multi-énergies	✓
Respect des exigences liées à chaque type de générateur. Les équipements acceptés sont uniquement ceux proposés en package par les fabricants de matériels.	✓ Exigence complémentaire

Pompe à chaleur double service

Critères	Promotelec
Pour permettre la prise en compte de ces équipements dans les règles de calcul Th-C-E Ex, il convient que le projet fasse l'objet d'un titre V opération pour les niveaux BBC-Effinergie Rénovation et HPE Rénovation, ou d'un avis favorable du groupe d'avis anté-48 pour les niveaux Effinergie Rénovation et HPE Équivalent.	✓
NF PAC Ou Certification Eurovent Certified Performance European Heat Pumps (Euro-HP) Ou HP Keymark	✓
NF PAC Double service Ou HP Keymark	✓

Ce tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de critère
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »

Chauffe eau thermodynamique (CETI)

Critères	Promotelec	NF Habitat - NF Habitat HQE
Pour permettre la prise en compte de ces équipements dans les règles de calcul Th-C-E Ex, il convient que le projet fasse l'objet d'un titre V opération pour les niveaux BBC-Effinergie Rénovation et HPE Rénovation, ou d'un avis favorable du groupe d'avis anté-48 pour les niveaux Effinergie Rénovation et HPE Équivalent.	✓	
NF Électricité Performance «Chauffe-eau thermodynamique autonome à accumulation » catégorie 3 étoiles (équivalent NF Électricité Performance « Chauffe-eau thermodynamique autonome à accumulation » ou catégorie 2 selon le cahier des charges LCIE n° 103-15/C) Ou HP Keymark.	✓	✓
Respect de la classe énergétique : Présenter une classe énergétique (selon règlement écoconception 814/2013) et respecter les performances minimales selon la norme d'essai NF EN 16147.	✓	✓
Asservissement HC / HP en fonction du type de logement	✓	
Respect du V40td (L) en fonction de l'asservissement temporel, du type de chauffe-eau (avec ou sans résistance d'appoint intégré) et du type de logement		✓

Ce tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de critère
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec
- un titre de couleur verte pour le label NF Habitat HQE
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »
- le non-respect du label est signalé par la couleur grise et l'absence de mention

Chauffe eau solaire individualisé (CESI)

Critères	Promotelec	NF Habitat - NF Habitat HQE
NF CESI ou Certification CSTBat14 / QB39 Procédés solaires ou Solar Keymark des capteurs solaires et kits CESI proposés par le fabricant Ou Avis technique du système	✓	✓
Les exigences stipulées dans le présent référentiel doivent être respectées pour tout générateur utilisé en appoint du chauffe-eau solaire individuel.	✓	
Le fabricant devra justifier de la capacité minimale du chauffe-eau électro-solaire par le Ves40.	✓	✓
Volume stockage ballon / Surface entrée capteur compris entre : $45 \text{ l/m}^2 \leq \text{Vs/Se} \leq 75 \text{ l/m}^2$		✓

Ce tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de critère
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec
- un titre de couleur verte pour le label NF Habitat HQE
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »
- le non-respect du label est signalé par la couleur grise et l'absence de mention

* le référencement Ô Solaire également cité dans le référentiel NF Habitat HQE a été arrêté depuis le 1er janvier 2013.

Solaire photovoltaïque

Critères	Promotelec	NF Habitat - NF Habitat HQE
Avis technique validé par le CSTB (ATEC) OU Pass' Innovation Feu Vert OU Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) OU Enquête de technique nouvelle (ETN). Les produits bénéficiant d'un avis technique validé par le CSTB ou Pass'Innovation Feu Vert ou Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) ou Enquête de technique nouvelle (ETN) sont recommandés.	✓	

Ce tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de critère
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec
- un titre de couleur verte pour le label NF Habitat HQE
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »
- le non-respect du label est signalé par la couleur grise et l'absence de mention

Produits Saunier Duval et Vaillant respectueux des labels Promotelec & NF Habitat HQE en rénovation

Chaque tableau est construit de la façon suivante :

- une ligne par type de produits
- un titre de couleur bleue pour le label Promotelec avec les exigences à respecter
- un titre de couleur verte pour le label NF Habitat HQE avec les exigences à respecter
- le respect des exigences du label est signalé par la couleur verte et le symbole « ✓ »
- le non-respect du label est signalé par la couleur grise et l'absence de mention

SELECTION D'UNE CHAUDIERE SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Chaudière		Capacité de production d'eau chaude sanitaire : Exigences selon type de logement (en surface habitable)			
Dénomination	Débit spécifique selon EN 13203	< 90 m²	≥ 90 m², 1 sdb	≥ 90 m², 2 sdb (usage normal)	≥ 90 m², 2 sdb (usage intensif)
		Débit spécifique ≥ 12 l/min	Débit spécifique ≥ 13 l/min	Débit spécifique ≥ 16 l/min	Débit spécifique ≥ 18 l/min
SemiaFast Condens F 25	12,1 l/min	✓			
SemiaFast Condens F 30	14,6 l/min	✓	✓		
SemiaFast Condens F 35	16,8 l/min	✓	✓	✓	
ThemaFast Condens F 25	12,2 l/min	✓			
ThemaFast Condens F 30	14,6 l/min	✓	✓		
ThemaFast Condens F 35	17,1 l/min	✓	✓	✓	
ThemaFast Condens 26	12,3 l/min	✓			
ThemaFast Condens 31	14,8 l/min	✓	✓		
ThemaFast Condens 36	17 l/min	✓	✓	✓	
ThemaFast H-Condens 30	14,3 l/min	✓	✓		
ThemaFast H-Condens 36	17,3 l/min	✓	✓	✓	
ThemaFast Condens H-Flex 25	12,2 l/min	✓			
ThemaFast M-Condens 26	12,5 l/min	✓			
ThemaFast M-Condens 31	14,5 l/min	✓	✓		
ThemaPlus Condens F 25	12,2 l/min	✓			
ThemaPlus Condens F 30	14,6 l/min	✓	✓		
ThemaPlus Condens F 35	17,1 l/min	✓	✓	✓	
ThemaPlus Condens 26	12,3 l/min	✓			
ThemaPlus Condens 31	14,8 l/min	✓	✓		
ThemaPlus Condens 36	17 l/min	✓	✓	✓	
ThemaPlus H-Condens 30	14,3 l/min	✓	✓		
ThemaPlus H-Condens 36	17,3 l/min	✓	✓	✓	
ThemaPlus Condens H-Flex 25	12,2 l/min	✓			
ThemaPlus M-Condens 3CEp 26	12,5 l/min	✓			
ThemaPlus M-Condens 3CEp 31	14,5 l/min	✓	✓		
IsoTwin Condens 26	18,5 l/min	✓	✓	✓	✓
IsoTwin Condens 31	21 l/min	✓	✓	✓	✓
IsoTwin M-Condens 3CEp 26	18,5 l/min	✓	✓	✓	✓
IsoMax Condens 31	21 l/min	✓	✓	✓	✓
IsoMax Condens 35	23 l/min	✓	✓	✓	✓
DuoMax Condens F30 90	27 l/min	✓	✓	✓	✓
DuoMax Condens F34 90	28,7 l/min	✓	✓	✓	✓
DuoMax Condens F34 150 C	26,8 l/min	✓	✓	✓	✓
HelioTwin Condens F24 150	21,5 l/min	✓	✓	✓	✓

SELECTION D'UNE CHAUDIERE SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE 1/2



Respect Labels :	✓	Référentiel pris en compte : NF Habitat HQE - Version octobre 2021
	Non	

Chaudière				Capacité de production d'eau chaude sanitaire		
Dénomination	Débit spécifique selon EN 13203	Puissance acoustique Lw(A)		Ensemble d'appareils sanitaires comprenant au moins :		
		à Pn	à Pmin	un évier, un lavabo, une baignoire ou une douche	un évier, un lavabo, une baignoire et une douche	un évier, un lavabo, deux baignoires (ou une baignoire et deux douches)
				≥ 12 l/min	≥ 14 l/min	≥ 16 l/min
SemiaFast Condens F 25	12,1 l/min	47,5 dB(A)	32,8 dB(A)	✓		
SemiaFast Condens F 30	14,6 l/min	48,5 dB(A)	33,1 dB(A)	✓	✓	
SemiaFast Condens F 35	16,8 l/min	52,3 dB(A)	31,8 dB(A)	✓	✓	✓
ThemaFast Condens F 25	12,2 l/min	47,5 dB(A)	36,3 dB(A)	✓		
ThemaFast Condens F 30	14,6 l/min	48,5 dB(A)	32,3 dB(A)	✓	✓	
ThemaFast Condens F 35	17,1 l/min	52,3 dB(A)	33,9 dB(A)	✓	✓	✓
ThemaFast Condens 26	12,3 l/min	46,1 dB(A)	42,9 dB (A)	✓		
ThemaFast Condens 31	14,8 l/min	45 dB(A)	38,0 dB (A)	✓	✓	
ThemaFast Condens 36	17 l/min	49 dB(A)		✓	✓	✓
ThemaFast H-Condens 30	14,3 l/min	44,3 dB (A)	40,1 dB(A)	✓	✓	
ThemaFast H-Condens 36	17,3 l/min	46,6 dB (A)	40,1 dB(A)	✓	✓	✓
ThemaFast Condens H-Flex 25	12,2 l/min	49,4 dB(A)	32,5 dB(A)	✓		
ThemaFast M-Condens 26	12,5 l/min	45,7 dB(A)	31,2 dB(A)	✓		
ThemaFast M-Condens 31	14,5 l/min	47,4 dB(A)	38,5 dB(A)	✓	✓	
ThemaPlus Condens F 25	12,2 l/min	50 dB(A)	36,3 dB(A)	✓		
ThemaPlus Condens F 30	14,6 l/min	48,5 dB(A)	32,3 dB(A)	✓	✓	
ThemaPlus Condens F 35	17,1 l/min	52,3 dB(A)	33,9 dB(A)	✓	✓	✓
ThemaPlus Condens 26	12,3 l/min	46,1 dB(A)	42,9 dB (A)	✓		
ThemaPlus Condens 31	14,8 l/min	45 dB(A)	38,0 dB (A)	✓	✓	
ThemaPlus Condens 36	17 l/min	49 dB(A)		✓	✓	✓
ThemaPlus H-Condens 30	14,3 l/min	44,3 dB (A)	40,1 dB(A)	✓	✓	
ThemaPlus H-Condens 36	17,3 l/min	46,6 dB (A)	40,1 dB(A)	✓	✓	✓
ThemaPlus Condens H-Flex 25	12,2 l/min	49,4 dB(A)	32,5 dB(A)	✓		
ThemaPlus M-Condens 3CEp 26	12,5 l/min	45,7 dB(A)	31,2 dB(A)	✓		
ThemaPlus M-Condens 3CEp 31	14,5 l/min	47,4 dB(A)	38,5 dB(A)	✓	✓	
IsoTwin Condens 26	18,5 l/min	46 dB(A)		✓	✓	✓
IsoTwin Condens 31	21 l/min	43 dB(A)		✓	✓	✓
IsoTwin M-Condens 3CEp 26	18,5 l/min	44,4 dB(A)	30,1 dB(A)	✓	✓	✓
IsoMax Condens 31	21 l/min	43 dB(A)		✓	✓	✓
IsoMax Condens 35	23 l/min	47 dB(A)		✓	✓	✓
DuoMax Condens F30 90	27 l/min	48 dB(A)		✓	✓	✓
DuoMax Condens F34 90	28,7 l/min	48 dB(A)		✓	✓	✓
DuoMax Condens F34 150 C	26,8 l/min	48 dB(A)		✓	✓	✓
HelioTwin Condens F24 150	21,5 l/min	49,6 dB(A)	38,9 dB(A)	✓	✓	✓

* sauf cellier ou débarras séparé d'une pièce principale par une porte

** sauf cuisine séparé d'une pièce principale par une porte

*** sauf cuisine ouverte

**** sauf cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de plus de 2 m et cellier ou débarras séparé d'une pièce principale par une porte

***** placard étanche pour une chaudière à ventouse +15

Mesure réalisée avec isolant à l'arrière de la chaudière

SELECTION D'UNE CHAUDIERE SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE 2/2



Rappel des critères d'évaluations acoustique pour la sélection des produits selon le positionnement du générateur

Emplacement du générateur	Exigences acoustiques	
	NF	HQE 3 points
Cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de plus de 2 m	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 47$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 42$ dB(A)
Cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de 1 m à 2 m	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 50$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 45$ dB(A)
Cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de moins d'1 m	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 52$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 47$ dB(A)
Cuisine séparée d'une autre pièce par une porte	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_n \leq 48$ dB(A)
Cellier ou débarras séparé d'une autre pièce par une porte	Puissance acoustique à $P_n \leq 50$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_n \leq 45$ dB(A)
Cuisine non communicante avec une pièce principale	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)	
Cellier ou débarras non communicant avec une pièce principale	Pas d'exigence	
Cuisine non contigue avec une pièce principale	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)	
Cellier ou débarras non contigu avec une pièce principale	Pas d'exigence	

Rappel des critères de contrôle de l'installation selon le positionnement du générateur

Réalisation de la mesure de pression acoustique	Exigences acoustiques	
	NF	HQE 3 points
Pression acoustique dans une pièce principale fermée	Pression acoustique à $P_n \leq 35$ dB(A)	Pression acoustique à $P_n \leq 30$ dB(A)
Pression acoustique dans une pièce principale ouverte sur une cuisine par baie libre	Pression acoustique à $P_{min} \leq 40$ dB(A)	Pression acoustique à $P_{min} \leq 30$ dB(A)
Pression acoustique dans une cuisine	Pression acoustique à $P_{min} \leq 50$ dB(A)	Pression acoustique à $P_{min} \leq 50$ dB(A)

SELECTION D'UNE CHAUDIERE VAILLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :

✓

Non

Référentiel pris en compte :

Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021

Chaudière		Capacité de production d'eau chaude sanitaire : Exigences selon type de logement (en surface habitable)			
Dénomination	Débit spécifique selon EN 13203	< 90 m²	≥ 90 m², 1 sdb	≥ 90 m², 2 sdb (usage normal)	≥ 90 m², 2 sdb (usage intensif)
		Débit spécifique ≥ 12 l/min	Débit spécifique ≥ 13 l/min	Débit spécifique ≥ 16 l/min	Débit spécifique ≥ 18 l/min
ecoTEC pro VUW FR 286/5-3 A	13,3 l/min	✓	✓		
ecoTEC plus VUW FR 32 CS/1-5 (N-FR)	15,1 l/min	✓	✓		
ecoTEC plus VUW FR 36 CS/1-5 (N-FR)	17 l/min	✓	✓	✓	
ecoTEC plus VCI 32 VUI 32 CS/1-5 (N-FR)	18,5 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoTEC plus VCI 36 VUI 36 CS/1-5 (N-FR)	20 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoTEC exclusive VUW 36 CF/1-7 (N-FR)	17,6 l/min	✓	✓	✓	
ecoTEC exclusive VUW 43 CF/1-7 (N-FR)	20,7 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoTEC plus extraCONDENS VUW 30 CF/1-5	14,5 l/min	✓	✓		
ecoTEC plus extraCONDENS VUW 36 CF/1-5	17,6 l/min	✓	✓	✓	
ecoCOMPACT VSC 206/4-5 90	24,4 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 266/4-5 90	24,4 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 266/4-5 150	35,1 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 306/4-5 150	37,9 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 266/4-5 150	26,2 l/min	✓	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VCC 306/4-5 150	26,6 l/min	✓	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC S 206/4-5 190	24,1 l/min	✓	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC S 306/4-5 190	28,5 l/min	✓	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC D 206/4-5 190	24,1 l/min	✓	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC D 306/4-5 190	28,5 l/min	✓	✓	✓	✓

SELECTION D'UNE CHAUDIERE VAILLANT EN FONCTION DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE 1/2



Respect Labels :	✓	Référentiel pris en compte : NF Habitat HQE - Version octobre 2021
	Non	

Chaudière				Capacité de production d'eau chaude sanitaire		
Dénomination	Débit spécifique selon EN 13203	Puissance acoustique Lw(A)		Ensemble d'appareils sanitaires comprenant au moins :		
		à Pn sans / avec panneau acoustique	à Pmin	un évier, un lavabo, une baignoire ou une douche	un évier, un lavabo, une baignoire et une douche	un évier, un lavabo, deux baignoires (ou une baignoire et deux douches)
				≥ 12 l/min	≥ 14 l/min	≥ 16 l/min
ecoTEC pro VUW FR 286/5-3 A	13,3 l/min	49 dB(A)	40,2 dB(A)	✓		
ecoTEC plus VUW FR 32 CS/1-5 (N-FR)	15,1 l/min	45 dB(A)	35 dB(A)	✓	✓	
ecoTEC plus VUW FR 36 CS/1-5 (N-FR)	17 l/min	48 dB(A)	34 dB(A)	✓	✓	✓
ecoTEC plus VCI 32 VUI 32 CS/1-5 (N-FR)	18,5 l/min	45 dB(A)		✓	✓	
ecoTEC plus VCI 36 VUI 36 CS/1-5 (N-FR)	20 l/min	48 dB(A)		✓	✓	✓
ecoTEC exclusive VUW 36 CF/1-7 (N-FR)	17,6 l/min	44 dB(A)		✓	✓	✓
ecoTEC exclusive VUW 43 CF/1-7 (N-FR)	20,7 l/min	43 dB(A)		✓	✓	✓
ecoTEC plus extraCONDENS VUW 30 CF/1-5	14,5 l/min	44 dB(A)		✓	✓	✓
ecoTEC plus extraCONDENS VUW 36 CF/1-5	17,6 l/min	49 dB(A)		✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 206/4-5 90	24,4 l/min	49,5 dB(A)	38 dB(A)	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 266/4-5 90	24,4 l/min	47,7 dB(A)	41,1 dB(A)	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 266/4-5 150	35,1 l/min	47,7 dB(A)	41,1 dB(A)	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 306/4-5 150	37,9 l/min	48,9 dB(A)	41 dB(A)	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VSC 266/4-5 150	26,2 l/min	47,7 dB(A)	41,1 dB(A)	✓	✓	✓
ecoCOMPACT VCC 306/4-5 150	26,6 l/min	48,9 dB(A)	41 dB(A)	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC S 206/4-5 190	24,1 l/min	48,4 dB(A)	40,6 dB(A)	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC S 306/4-5 190	28,5 l/min	47,2 dB(A)	41,1 dB(A)	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC D 206/4-5 190	24,1 l/min	48,4 dB(A)	40,6 dB(A)	✓	✓	✓
auroCOMPACT VSC D 306/4-5 190	28,5 l/min	47,2 dB(A)	41,1 dB(A)	✓	✓	✓

* sauf cellier ou débarras séparé d'une pièce principale par une porte

** sauf cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de plus de 1 m et cuisine séparée d'une pièce principale par une porte

*** sauf cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de plus de 2 m et cuisine, cellier ou débarras séparé d'une pièce principale par une porte

**** sauf cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de plus de 1 m et cellier ou débarras séparée d'une pièce principale par une porte

Méthode d'évaluation acoustique pour la sélection des produits selon le positionnement du générateur

Emplacement du générateur	Exigences acoustiques	
	Note 3	Note 5
Cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de plus de 2 m	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 47$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 37$ dB(A)
Cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de 1 m à 2 m	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 50$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 40$ dB(A)
Cuisine ouverte sur séjour avec ouverture de moins d'1 m	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 52$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_{min} \leq 42$ dB(A)
Cuisine séparée d'une autre pièce par une porte	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_n \leq 50$ dB(A)
Cellier ou débarras séparé d'une autre pièce par une porte	Puissance acoustique à $P_n \leq 50$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_n \leq 45$ dB(A)
Cuisine non communicante avec une pièce principale	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)
Cellier ou débarras non communicant avec une pièce principale	Pas d'exigence	
Cuisine non contigue avec une pièce principale	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)	Puissance acoustique à $P_n \leq 53$ dB(A)
Cellier ou débarras non contigu avec une pièce principale	Pas d'exigence	

Méthode de contrôle de l'installation selon le positionnement du générateur

Réalisation de la mesure de pression acoustique	Exigences acoustiques	
	Note 3	Note 5
Pression acoustique dans une pièce principale fermée	Pression acoustique à $P_n \leq 35$ dB(A)	Pression acoustique à $P_n \leq 30$ dB(A)
Pression acoustique dans une pièce principale ouverte sur une cuisine par baie libre	Pression acoustique à $P_{min} \leq 40$ dB(A)	Pression acoustique à $P_{min} \leq 30$ dB(A)
Pression acoustique dans une cuisine	Pression acoustique à $P_{min} \leq 50$ dB(A)	Pression acoustique à $P_{min} \leq 50$ dB(A)

SELECTION D'UNE PAC SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :

✓

Non

Référentiel pris en compte :

Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021

Pompe à chaleur Monobloc Air / eau	Mode chauffage				Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur		<u>OU</u> Classe d'efficacité énergétique > Classe A	Plancher	<u>OU</u> Classe d'efficacité énergétique > Classe A
	Air 7 °C / Eau de chauffage 35 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 45 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 55 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 2,5	
Genia Air 5	NF PAC (COP = 4,5)	NF PAC (COP = 3,4)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
Genia Air 8	NF PAC (COP = 4,1)	NF PAC (COP = 3,2)		A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
Genia Air 11	NF PAC (COP = 3,8)	NF PAC (COP = 3)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	
Genia Air 15				A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	
GeniaSet 5	NF PAC (COP = 4,5)	NF PAC (COP = 3,4)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
GeniaSet 8	NF PAC (COP = 4,1)	NF PAC (COP = 3,2)		A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
GeniaSet 11	NF PAC (COP = 3,8)	NF PAC (COP = 3)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	
GeniaSet 15				A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	

SELECTION D'UNE PAC SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :

✓

Non

Référentiel pris en compte :

Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021

Pompe à chaleur Split Air / eau	Mode chauffage				Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur		<u>OU</u> Classe d'efficacité énergétique > Classe A	Plancher	<u>OU</u> Classe d'efficacité énergétique > Classe A
	Air 7 °C / Eau de chauffage 35 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 45 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 55 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 2,5	
GeniaAir Split 3	HP Keymark (COP = 4,9)		HP Keymark (COP = 2,6)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	
GeniaAir Split 5	HP Keymark (COP = 4,7)		HP Keymark (COP = 2,7)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	
GeniaAir Split 7	HP Keymark (COP = 4,6)		HP Keymark (COP = 2,7)	A++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,6	
GeniaAir Split 10	HP Keymark (COP = 4,6)		HP Keymark (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3	
GeniaAir Split 12	HP Keymark (COP = 4,5)		HP Keymark (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3	
GeniaSet Split 3	NF PAC (COP = 4,9)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,6)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	
GeniaSet Split 5	NF PAC (COP = 4,7)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,7)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	
GeniaSet Split 7	NF PAC (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,6)	NF PAC (COP = 2,7)	A++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,6	
GeniaSet Split 10	NF PAC (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3	
GeniaSet Split 12	NF PAC (COP = 4,5)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3	

SELECTION D'UNE PAC SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Label Promotelec Habitat Neuf version Juin 2021
	Non	

Pompe à chaleur Monobloc Air / eau	Mode chauffage				Mode rafraîchissement	Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur			Classe d'efficacité énergétique: ≥ classe A++ pour régime d'eau 35°C ≥ classe A+ pour régime d'eau 55°C	Plancher	VCV
	Air 7 °C / Eau de chauffage 35 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 45 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 55 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 65 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	Air à 35 °C / Eau 7 °C
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 2,5	EER ≥ 2,6
GeniaAir Max 4	HP Keymark (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,3	Oui EER = 3,4
GeniaAir Max 5	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,5)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2)	A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,3	Oui EER = 2,6
GeniaAir Max 8	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,2	Oui EER = 2,7
GeniaAir Max 12	HP Keymark (COP = 4,7)	NF PAC (COP = 3,5)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2,1)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,6	Oui EER = 3,5
GeniaAir Max 15	HP Keymark (COP = 4,3)	NF PAC (COP = 3,5)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,1)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,6	Oui EER = 2,8
GeniaSet Max 4	HP Keymark (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,3	Oui EER = 3,4
GeniaSet Max 5	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2)	A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,3	Oui EER = 2,6
GeniaSet Max 8	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,2	Oui EER = 2,7
GeniaSet Max 12	HP Keymark (COP = 4,7)	NF PAC (COP = 4,1)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2,1)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,6	Oui EER = 3,5
GeniaSet Max 15	HP Keymark (COP = 4,3)	NF PAC (COP = 4,1)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,1)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,6	Oui EER = 2,8

Exigences acoustiques : La pompe à chaleur doit être désolidarisée du sol (ex : plots antivibratiles), sans désolidarisation, les raccordements des tuyauteries d'eau du générateur doivent être faits en canalisations flexibles.

SELECTION D'UNE PAC AIR / EAU VAILLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Pompe à chaleur Monobloc Air / eau	Mode chauffage				Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur		Classe d'efficacité énergétique > Classe A	Plancher	OU Classe d'efficacité énergétique > Classe A
	Air 7 °C / Eau de chauffage 35 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 45 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 55 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 2,5	
aroTHERM 55/3	NF PAC (COP = 4,5)	NF PAC (COP = 3,4)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
aroTHERM 85/3	NF PAC (COP = 4,1)	NF PAC (COP = 3,2)		A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
aroTHERM 115/2	NF PAC (COP = 3,8)	NF PAC (COP = 3)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	
aroTHERM 155/2				A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	
aroTHERM 55/3 avec uniTOWER VIH QW 190/1 ED	NF PAC (COP = 4,5)	NF PAC (COP = 3,4)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
aroTHERM 85/3 avec uniTOWER VIH QW 190/1 ED	NF PAC (COP = 4,1)	NF PAC (COP = 3,2)		A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,4	
aroTHERM 115/2 avec uniTOWER VIH QW 190/1 E	NF PAC (COP = 3,8)	NF PAC (COP = 3)		A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	
aroTHERM 155/2 avec uniTOWER VIH QW 190/1 E				A+ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1	

SELECTION D'UNE PAC AIR / EAU VALLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Pompe à chaleur Split Air / eau	Mode chauffage				Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur		Classe d'efficacité énergétique > Classe A	Plancher	<u>OU</u> Classe d'efficacité énergétique > Classe A
	Air 7 °C / Eau de chauffage 35 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 45 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 55 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 2,5	
aroTHERM 35/5 avec module hydraulique Split VWL 57/5	HP Keymark (COP = 4,9)		HP Keymark (COP = 2,6)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	Oui EER = 2,7
aroTHERM 55/5 avec module hydraulique Split VWL 57/5	HP Keymark (COP = 4,7)		HP Keymark (COP = 2,7)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	Oui EER = 2,7
aroTHERM 75/5 avec module hydraulique Split VWL 77/5	HP Keymark (COP = 4,6)		HP Keymark (COP = 2,7)	A++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3.6	
aroTHERM 105/5 avec module hydraulique Split VWL 127/5	HP Keymark (COP = 4,6)		HP Keymark (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3.3	
aroTHERM 125/5 avec module hydraulique Split VWL 127/5	HP Keymark (COP = 4,5)		HP Keymark (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3.3	
aroTHERM 35/5 avec uniTOWER Split VWL 58/5 IS	NF PAC (COP = 4,9)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,6)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	Oui EER = 2,7
aroTHERM 55/5 avec uniTOWER Split VWL 58/5 IS	NF PAC (COP = 4,7)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,7)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,8	Oui EER = 2,7
aroTHERM 75/5 avec uniTOWER Split VWL 78/5 IS	NF PAC (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,6)	NF PAC (COP = 2,7)	A++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3.6	
aroTHERM 105/5 avec module hydraulique Split VWL 128/5 IS	NF PAC (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2,8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3.3	
aroTHERM 125/5 avec module hydraulique Split VWL 128/5 IS	NF PAC (COP = 4,5)	NF PAC (COP = 3,5)	NF PAC (COP = 2.8)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3.3	

SELECTION D'UNE PAC EAU / EAU VAILLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Pompe à chaleur Eau glycolée / eau	Mode chauffage				Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur		Classe d'efficacité énergétique > Classe A	Plancher	OU Classe d'efficacité énergétique > Classe A
	Eau glycolée 0 °C / Eau de chauffage 35 °C	Eau glycolée 0 °C / Eau de chauffage 45 °C	Eau glycolée 0 °C / Eau de chauffage 55 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 3	
flexoCOMPACT exclusive VWF 58/4 (5 kW)	NF PAC (COP = 4,2 modèle 230V) (COP = 4,4 modèle 400V)		NF PAC (COP = 2,8 modèle 230V) (COP = 2,9 modèle 400V)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,1 (modèle 400V)	
flexoCOMPACT exclusive VWF 88/4 (8 kW)	NF PAC (COP = 4,1 modèle 230V) (COP = 4,8 modèle 400V)		NF PAC (COP = 2,9 modèle 230V) (COP = 3,2 modèle 400V)	A++ / A++ (modèle 230V) A+++ / A++ (modèle 400V) (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1 (modèle 400V)	
flexoCOMPACT exclusive VWF 118/4 (11 kW)	NF PAC (COP = 4,4 modèle 230V) (COP = 4,8 modèle 400V)		NF PAC (COP = 3 modèle 230V) (COP = 3,1 modèle 400V)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3 (modèle 400V)	
flexoTHERM exclusive VWF 57/4 (5 kW)	NF PAC (COP = 4,2 modèle 230V) (COP = 4,4 modèle 400V)		NF PAC (COP = 2,8 modèle 230V) (COP = 2,9 modèle 400V)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 4,1 (modèle 400V)	
flexoTHERM exclusive VWF 87/4 (8 kW)	NF PAC (COP = 4,1 modèle 230V) (COP = 4,8 modèle 400V)		NF PAC (COP = 2,9 modèle 230V) (COP = 3,2 modèle 400V)	A++ / A++ (modèle 230V) A+++ / A++ (modèle 400V) (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,1 (modèle 400V)	
flexoTHERM exclusive VWF 117/4 (11 kW)	NF PAC (COP = 4,4 modèle 230V) (COP = 4,8 modèle 400V)		NF PAC (COP = 3 modèle 230V) (COP = 3,1 modèle 400V)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3 (modèle 400V)	
flexoTHERM exclusive VWF 157/4 (15 kW)	NF PAC (COP = 4,7)		NF PAC (COP = 3,1)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,7	
flexoTHERM exclusive VWF 197/4 (19 kW)	NF PAC (COP = 4,5)		NF PAC (COP = 3,2)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	Oui EER = 3,3	

SELECTION D'UNE PAC AIR / EAU VAILLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Pompe à chaleur Monobloc Air / eau	Mode chauffage					Mode rafraîchissement	
	Plancher	Radiateur			Classe d'efficacité énergétique > Classe A	Plancher	VCV
	Air 7 °C / Eau de chauffage 35 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 45 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 55 °C	Air 7 °C / Eau de chauffage 65 °C		Air à 35 °C / Eau 18 °C	Air à 35 °C / Eau 7 °C
	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification	Marquage qualité : NF PAC ou HP Keymark ou Eurovent Certita Certification		EER ≥ 2,5	EER ≥ 2,6
aroTHERM plus 45/6	HP Keymark (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,3	EER = 3,4
aroTHERM plus 55/6	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,5)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,3)	A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,3	EER = 2,6
aroTHERM plus 85/6	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,2	EER = 2,7
aroTHERM plus 125/6 (230V et 400V)	HP Keymark (COP = 4,7)	NF PAC (COP = 3,5)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,6	EER = 3,5
aroTHERM plus 155/6 (230V et 400V)	HP Keymark (COP = 4,3)	NF PAC (COP = 3,5)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,6	EER = 2,8
aroTHERM plus 45/6 avec uniTOWER plusVIH QW 190/6	HP Keymark (COP = 4,6)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,3	EER = 3,4
aroTHERM plus 55/6 avec uniTOWER plusVIH QW 190/6	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,3)	A++ / A+ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,3	EER = 2,6
aroTHERM plus 85/6 avec uniTOWER plusVIH QW 190/6	HP Keymark (COP = 4,4)	NF PAC (COP = 3,6)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,2	EER = 2,7
aroTHERM plus 125/6 avec uniTOWER plusVIH QW 190/6 (230V et 400V)	HP Keymark (COP = 4,7)	NF PAC (COP = 4,1)	HP Keymark (COP = 2,9)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,6	EER = 3,5
aroTHERM plus 155/6 avec uniTOWER plusVIH QW 190/6 (230V et 400V)	HP Keymark (COP = 4,3)	NF PAC (COP = 4,1)	HP Keymark (COP = 2,8)	HP Keymark (COP = 2,3)	A+++ / A++ (départ eau de chauffage 35/ 55 °C)	EER = 4,6	EER = 2,8

SELECTION D'UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Chauffe eau thermodynamique autonome Air extérieur	Capacité totale minimale du chauffe-eau thermodynamique (en litres)							Puissance acoustique	
	Type de logement					Classe d'efficacité énergétique		Certifié NF Elec Perf: 3 étoiles	Dans une cuisine isolée par un placard
	Studio : HC / HC ≥ 100	2 pièces : HC / HC ≥ 130	3 pièces : HC / HC ≥ 150	4 pièces : HC / HC ≥ 150	5 pièces et plus : HC / HC ≥ 150				
	Studio : Permanent ≥ 60	2 pièces : Permanent ≥ 80	3 pièces : Permanent ≥ 100	4 pièces : Permanent ≥ 130	5 pièces et plus : Permanent ≥ 160	≥ 95 % Profil M ≥ 100 % Profil L ≥ 110 % Profil XL	Classe d'efficacité énergétique > Classe A		
Magna Aqua 80/3 CC	✓	✓				✓ 106 % Profil M	A+	✓	43 dB(A)
Magna Aqua 100/3 CC	✓	✓	✓			✓ 100 % Profil M	A+	✓	43 dB(A)
Magna Aqua 150/3 CC	✓	✓	✓	✓		✓ 104 % Profil M	A+	✓	43 dB(A)
Magna Aqua 100/3 Magna Aqua 100/3 S	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique			✓ 107% Profil M	A+	✓	45 dB(A)
Magna Aqua 150/3 Magna Aqua 150/3 S	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ La chaudière d'appoint assure le débit spécifique	✓ 105% Profil M	A+	✓	45 dB(A)
Magna Aqua 200/3 Perf RT	✓	✓	✓	✓	✓	✓ 126 % Profil M	A+	✓	50 dB(A)
Magna Aqua 200/3	✓	✓	✓	✓	✓	✓ 132 % Profil L	A+	✓	50 dB(A)
Magna Aqua 270/3	✓	✓	✓	✓	✓	✓ 130 % Profil L	A+	✓	50 dB(A)

SELECTION D'UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : NF Habitat HQE - Version octobre 2021
	Non	

	V40td (L)										Certifié NF Elec Perf: 3 étoiles
	Chauffe-eau sans résistance d'appoint intégrée					Chauffe-eau avec résistance d'appoint intégrée					
	Studio : V40td = 150 L	2 pièces : V40td = 225 L	3 pièces : V40td = 300 L	4 pièces : V40td = 375 L	5 pièces : V40td = 450 L	Studio : V40td = 135 L	2 pièces : V40td = 200 L	3 pièces : V40td = 260 L	4 pièces : V40td = 315 L	5 pièces : V40td = 360 L	
	HC => V40td = V40td_8h HC+relance 6h => V40td = V40td_8h + V40td_6h										
Magna Aqua 80/3 CC Cycle M V40td = 243 litres V40td_8h = 122 litres V40td_6h = 122 litres	HC + relance 6h	HC + relance 6h				HC + relance 6h	HC + relance 6h				✓
Magna Aqua 100/3 CC Cycle M V40td = 286 litres V40td_8h = 155 litres V40td_6h = 131 litres	HC	HC + relance 6h				HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h			✓
Magna Aqua 150/3 CC Cycle M V40td = 354 litres V40td_8h = 202 litres V40td_6h = 152 litres	HC	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h		HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h		✓
Magna Aqua 100/3 et Magna Aqua 100/3 S Cycle M V40td = 311 litres V40td_8h = 156 litres V40td_6h = 155 litres	HC	HC + relance 6h	HC + relance 6h			HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h			✓
Magna Aqua 150/3 et Magna Aqua 150/3 S Cycle M V40td = 380 litres V40td_8h = 217 litres V40td_6h = 163 litres	HC	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h		HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	✓
Magna Aqua 200/3 Cycle L V40td = 614 litres V40td_8h = 314 litres V40td_6h = 300 litres	HC	HC	HC	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	✓
Magna Aqua 200/3 Perf RT Cycle M V40td = 613 litres V40td_8h = 307 litres V40td_6h = 307 litres	HC	HC	HC	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	✓
Magna Aqua 270/3 Cycle L V40td = 646 litres V40td_8h = 396 litres V40td_6h = 297 litres	HC	HC	HC	HC	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	HC + relance 6h	✓

SELECTION D'UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE VALLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Chauffe eau thermodynamique autonome Air extérieur	Capacité totale minimale du chauffe-eau thermodynamique (en litres)							Puissance acoustique	
	Studio : HC / HC ≥ 100	2 pièces : HC / HC ≥ 130	3 pièces : HC / HC ≥ 150	4 pièces : HC / HC ≥ 150	5 pièces et plus : HC / HC ≥ 150	Classe d'efficacité énergétique		Certifié NF Elec Perf: 3 étoiles	Dans une cuisine isolé par un placard
	Studio : Permanent ≥ 60	2 pièces : Permanent ≥ 80	3 pièces : Permanent ≥ 100	4 pièces : Permanent ≥ 130	5 pièces et plus : Permanent ≥ 160	≥ 95 % Profil M ≥ 100 % Profil L ≥ 110 % Profil XL	Classe d'efficacité énergétique > Classe A		
aroSTOR VWL B 200/5	✓	✓	✓	✓	✓	✓ 132 % Profil M	A+	✓	50 dB(A)
aroSTOR VWL B 270/5	✓	✓	✓	✓	✓	✓ 130 % Profil L	A+	✓	50 dB(A)

SELECTION D'UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE AUTONOME VAILLANT EN FONCTION DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : NF Habitat HQE - Version octobre 2021
	Non	

	V40td (L)										Certifié NF Elec Perf: 3 étoiles
	Chauffe-eau sans résistance d'appoint intégrée					Chauffe-eau avec résistance d'appoint intégrée					
	Studio : V40td = 150 L	2 pièces : V40td = 225 L	3 pièces : V40td = 300 L	4 pièces : V40td = 375 L	5 pièces : V40td = 450 L	Studio : V40td = 135 L	2 pièces : V40td = 200 L	3 pièces : V40td = 260 L	4 pièces : V40td = 315 L	5 pièces : V40td = 360 L	
	HC=> V40td = V40td_8h HC+relance 6h=> V40td = V40td_8h + V40td_6h										
aroSTOR VWL B 200/5 V40td = 593 litres V40td_8h = 313.76 litres V40td_6h = 279.30 litres	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC	✓
aroSTOR VWL B 270/5 V40td = 650.41 litres V40td_8h = 371.66 litres V40td_6h = 278.75 litres	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC+relance 6h	HC	✓

SELECTION D'UN CESI SAUNIER DUVAL EN FONCTION DES LABELS PROMOTELEC ET DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE



Promotelec		P	Promotelec & NF Habitat HQE			Q/P
NF Qualitel Habitat HQE		Q	Aucun des deux			
Référentiels pris en compte :			Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021 NF Habitat HQE - Version octobre 2021			
Promotelec / NF Habitat HQE - Sept 2019			NF Habitat HQE - Version octobre 2021			
NF CESI	NF CESI		1,5 m² ≤ Se ≤ 7,5 m²		45 l/m² ≤ V/S ≤ 110 l/m²	
CESI appoint chaudière chauffage seul	NF CESI	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
HelioSet III 1.250 S2 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
HelioSet III 2.250 S2 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
CESI appoint chaudière mixte	NF CESI	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
HelioSet III 1.150 S1 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
HelioSet III 1.250 S1 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
HelioSet III 2.250 S1 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
CESI intégré à la chaudière	NF CESI	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
Heliotwin F24 1.150	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
Heliotwin F24 2.150	Q/P	P	P	P	P	P

SELECTION D'UN CESI VAILLANT EN FONCTION DES LABELS PROMOTELEC ET DU REFERENTIEL NF HABITAT HQE



Promotelec	P	Promotelec et NF Qualitel Habitat HQE	Q/P
NF Qualitel Habitat HQE	Q	Aucun des deux	
Référentiels pris en compte :		Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021	
		NF Habitat HQE - Version octobre 2021	

Promotelec / NF Habitat HQE - Sept 2019		NF Habitat - NF Habitat HQE	
NF CESI	NF CESI	$1,5 \text{ m}^2 \leq \text{Se} \leq 7,5 \text{ m}^2$	$45 \text{ l/m}^2 \leq \text{V/S} \leq 110 \text{ l/m}^2$

CESI appoint chaudière chauffage seul	NF CESI	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
auroSTEP plus II 1.250 S2 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroSTEP plus II 2.250 S2 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P

CESI appoint chaudière mixte	NF CESI	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
auroSTEP plus II 1.150 S1 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroSTEP plus II 1.250 S1 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroSTEP plus II 2.250 S1 D	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P

CESI intégré à la chaudière	NF CESI	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces
auroCOMPACT VSC S 206/4-5 190.1	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroCOMPACT VSC S 206/4-5 190.2	Q/P	P	P	P	P	P
auroCOMPACT VSC S 306/4-5 190.1	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroCOMPACT VSC S 306/4-5 190.2	Q/P	P	P	P	P	P
auroCOMPACT VSC D 206/4-5 190.1	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroCOMPACT VSC D 206/4-5 190.2	Q/P	P	P	P	P	P
auroCOMPACT VSC D 306/4-5 190.1	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P	Q/P
auroCOMPACT VSC D 306/4-5 190.2	Q/P	P	P	P	P	P

SELECTION D'UN MODULE PHOTOVOLTAÏQUE SAUNIER DUVAL EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

PV	Avis technique validé par le CSTB (ATEC) OU Pass' Innovation Feu Vert OU Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) OU Enquête de technique nouvelle (ETN).
HelioPV 1V TT	✓ (ATEC en intégration toiture et sur-toiture)
HelioPV 2V TT	✓ (ATEC en intégration toiture et sur-toiture)
HelioPV 1V TA	✓ (ATEC en intégration toiture et sur-toiture)
HelioPV 2V TA	✓ (ATEC en intégration toiture et sur-toiture)
HelioPV 1V IT	✓ (ATEC en intégration toiture et sur-toiture)
HelioPV 2V IT	✓ (ATEC en intégration toiture et sur-toiture)

SELECTION D'UN MODULE PHOTOVOLTAÏQUE VAILLANT EN FONCTION DU LABEL PROMOTELEC



Respect Label :	✓	Référentiel pris en compte : Référentiel Rénovation Responsable - Nov 2021
	Non	

Module PV auroPOWER	Avis technique validé par le CSTB (ATEC) OU Pass' Innovation Feu Vert OU Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) OU Enquête de technique nouvelle (ETN).
VPV P 325/5 M SWF	✓ (ETN en sur-toiture)
VPV P 325/5 M BBF	✓ (ETN en sur-toiture)

Mémento sur les exigences des labels

Extrait du référentiel PROMOTELEC – CHAUDIERE

Performances ECS :



Référentiel Rénovation Responsable

3. Prescriptions obligatoires en cas de travaux, points de vérification et recommandations

3.11 Production d'eau chaude sanitaire

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES															
MATÉRIEL ET/OU INSTALLATION	MARQUAGE QUALITÉ EXIGÉ	EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES													
		MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF												
Pompe à chaleur hybride / Chaudière hybride (couplage d'une pompe à chaleur à compression électrique et d'une chaudière gaz)	Pour la pompe à chaleur à compression électrique • NF PAC ou • Eurovent Certified Performance European Heat Pumps (Euro-HP) ou • HP Keymark. Pour la chaudière gaz • Marquage CE. • Chaudière de type C si à l'intérieur du volume habitable. ou • NF Systèmes multi-énergies. • Chaudière de type C si à l'intérieur du volume habitable.	• Les équipements acceptés sont uniquement ceux proposés en package par les fabricants de matériels. Exigence de performance • Dans le cas où l'eau chaude sanitaire est produite exclusivement par la chaudière, toutes les exigences relatives aux chaudières gaz s'appliquent, notamment celles relatives au débit d'eau spécifique.													
Production par un générateur au gaz (individuelle ou collective)	• Marquage CE.	Exigence de performance et de dimensionnement • La capacité de production d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière fonctionnant également pour le chauffage doit, en fonction du type de logement, être conforme à celle énoncée dans le tableau suivant : <table><tr><th colspan="2">Capacité de production individuelle d'eau chaude sanitaire instantanée ou micro-accumulée ou accumulée des chaudières gaz double usage ou accumulateur</th></tr><tr><th>Type de logement</th><th>Débit d'eau spécifique selon la norme EN 13203-1 à ΔT=30K</th></tr><tr><td>< à 90 m² (*)</td><td>≥ à 12 L/min</td></tr><tr><td>≥ à 90 m² (*), 1 salle de bains</td><td>≥ à 13 L/min</td></tr><tr><td>≥ à 90 m² (*), 2 salles de bains (usage normal)</td><td>≥ à 16 L/min</td></tr><tr><td>≥ à 90 m² (*), 2 salles de bains (usage intensif)</td><td>≥ à 18 L/min</td></tr></table>		Capacité de production individuelle d'eau chaude sanitaire instantanée ou micro-accumulée ou accumulée des chaudières gaz double usage ou accumulateur		Type de logement	Débit d'eau spécifique selon la norme EN 13203-1 à ΔT=30K	< à 90 m ² (*)	≥ à 12 L/min	≥ à 90 m ² (*), 1 salle de bains	≥ à 13 L/min	≥ à 90 m ² (*), 2 salles de bains (usage normal)	≥ à 16 L/min	≥ à 90 m ² (*), 2 salles de bains (usage intensif)	≥ à 18 L/min
Capacité de production individuelle d'eau chaude sanitaire instantanée ou micro-accumulée ou accumulée des chaudières gaz double usage ou accumulateur															
Type de logement	Débit d'eau spécifique selon la norme EN 13203-1 à ΔT=30K														
< à 90 m ² (*)	≥ à 12 L/min														
≥ à 90 m ² (*), 1 salle de bains	≥ à 13 L/min														
≥ à 90 m ² (*), 2 salles de bains (usage normal)	≥ à 16 L/min														
≥ à 90 m ² (*), 2 salles de bains (usage intensif)	≥ à 18 L/min														

(*) En surface habitable.

(*) En surface habitable.

NOS RECOMMANDATIONS

- Dans le cadre de l'utilisation d'équipement à combustion, il est recommandé de réaliser leur raccordement à des conduits bénéficiant de la certification NF conduits de fumées et tubages métalliques.

NOTE

Générateur au fioul

- En cas de mise en œuvre d'un nouveau générateur, ceux fonctionnant au fioul ne sont plus acceptés dans le cadre du référentiel Rénovation Responsable. Seuls les générateurs existants et ne faisant pas l'objet d'un remplacement peuvent être conservés.

Extrait du référentiel NF HABITAT HQE – CHAUDIERE

CHAPITRE 3. Caractéristiques des équipements de production d'eau chaude sanitaire

1 | Type de production d'eau chaude sanitaire / Générateurs

1 | Chaudière individuelle à combustible gazeux

	Minima techniques	En cas de travaux	NF HABITAT	NF HQE*		
				1 pt	2 pts	3 pts
PE.3.1.1.1 - Marquage CE et performance minimale <i>EHPA/Etudiants/Logement/Séniors/Travailleurs</i> Les chaudières individuelles double service, à micro ou mini accumulation, ou à accumulation, disposent du marquage CE et d'une classification « 3 étoiles » conformément à la norme NF EN 13203-1 [2]. Le débit d'eau chaude sanitaire spécifique est supérieur ou égal à la valeur donnée dans le tableau [1] en fonction du nombre d'appareils sanitaires raccordés. i [1] Suivant tableau CHECS 09, confère Annexe Performance énergétique. i [2] Norme NF EN 13203-1 « Classification en fonction du facteur global de confort – Performance de l'eau chaude sanitaire puisée ».		✓	●			



3. Prescriptions obligatoires en cas de travaux, points de vérification et recommandations

3.10 Chauffage et rafraîchissement

GÉNÉRATEURS

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES																													
MATÉRIEL ET/OU INSTALLATION	MARQUAGE QUALITÉ EXIGÉ	EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES																											
		MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF																										
Pompe à chaleur à compression électrique	- NF PAC ou - Eurovent Certita Certification ou - HP Keymark. PAC air/air multisplit avec plus de 2 unités intérieures - Les unités intérieures doivent faire partie de la même gamme d'unités intérieures que celles de la configuration certifiée.	- Les systèmes de rafraîchissement à recirculation d'air fonctionnant pièce par pièce (PAC air/air en mono-split ou multisplit) sont incompatibles avec un système de VMC hygro B ou hygro gaz avec entrées d'air hygroréglables. - Les systèmes de chauffage ou de rafraîchissement à recirculation d'air gainables, associés à des systèmes de ventilation VMC hygro A et B, sont exclus sauf réserve de compatibilité précisée dans l'Avis technique correspondant. Exigences de performance - En mode chauffage, présenter une classe énergétique (selon règlement écoconception 813/2013) de classe A+ a minima. - En mode rafraîchissement, respecter les valeurs minimales ci-dessous :	<table><tr><th colspan="3">PERFORMANCES EN MODE RAFRAÎCHISSEMENT</th></tr><tr><th>Type de climatiseurs ou PAC réversibles</th><th>Type d'émetteur</th><th>Niveau exigé (*)</th></tr><tr><td rowspan="2">PAC air/air</td><td>Bouche de soufflage</td><td>EER 35/27 ≥ 3,0</td></tr><tr><td>Plancher</td><td>EER 35/18 ≥ 2,5</td></tr><tr><td rowspan="2">PAC air/eau</td><td>Radiateur ou VCV</td><td>EER 35/7 ≥ 2,6</td></tr><tr><td>Plancher</td><td>EER 30/18 ≥ 3,0</td></tr><tr><td rowspan="2">PAC eau glycolée/eau</td><td>Radiateur ou VCV</td><td>EER 30/7 ≥ 3,0</td></tr><tr><td>Plancher</td><td>EER 30/18 ≥ 3,0</td></tr><tr><td rowspan="2">PAC eau/eau</td><td>Radiateur ou VCV</td><td>EER 30/7 ≥ 3,0</td></tr><tr><td>Plancher</td><td>EER 30/18 ≥ 3,0</td></tr></table> OU classe énergétique (selon règlement écoconception 813/2013) de classe A a minima	PERFORMANCES EN MODE RAFRAÎCHISSEMENT			Type de climatiseurs ou PAC réversibles	Type d'émetteur	Niveau exigé (*)	PAC air/air	Bouche de soufflage	EER 35/27 ≥ 3,0	Plancher	EER 35/18 ≥ 2,5	PAC air/eau	Radiateur ou VCV	EER 35/7 ≥ 2,6	Plancher	EER 30/18 ≥ 3,0	PAC eau glycolée/eau	Radiateur ou VCV	EER 30/7 ≥ 3,0	Plancher	EER 30/18 ≥ 3,0	PAC eau/eau	Radiateur ou VCV	EER 30/7 ≥ 3,0	Plancher	EER 30/18 ≥ 3,0
		PERFORMANCES EN MODE RAFRAÎCHISSEMENT																											
Type de climatiseurs ou PAC réversibles	Type d'émetteur	Niveau exigé (*)																											
PAC air/air	Bouche de soufflage	EER 35/27 ≥ 3,0																											
	Plancher	EER 35/18 ≥ 2,5																											
PAC air/eau	Radiateur ou VCV	EER 35/7 ≥ 2,6																											
	Plancher	EER 30/18 ≥ 3,0																											
PAC eau glycolée/eau	Radiateur ou VCV	EER 30/7 ≥ 3,0																											
	Plancher	EER 30/18 ≥ 3,0																											
PAC eau/eau	Radiateur ou VCV	EER 30/7 ≥ 3,0																											
	Plancher	EER 30/18 ≥ 3,0																											
		* Conformément aux conditions définies par la norme d'essai NF EN 14511. Exigences de mise en œuvre - Dans le cas des pompes à chaleur de type air/air ayant une seule unité installée pour le traitement de plusieurs niveaux habitables d'une maison individuelle, la reprise centralisée doit être effectuée en rez-de-chaussée, à défaut de disposer d'une grille de reprise par niveau ou de bouches de soufflage/reprise dans les pièces de chaque niveau. - Toutes les unités extérieures et/ou intérieures doivent être accessibles pour les opérations de maintenance. Exigences acoustiques - La pompe à chaleur doit être désolidarisée du sol (ex : plots antivibratiles), sans désolidarisation, les raccordements des tuyauteries d'eau au générateur doivent être faits en canalisations flexibles.																											

3. Prescriptions obligatoires en cas de travaux, points de vérification et recommandations

3.11 Production d'eau chaude sanitaire

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES			
MATÉRIEL ET/OU INSTALLATION	MARQUAGE QUALITÉ EXIGÉ	EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES	
		MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
Production individuelle d'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur double service	 - Pour permettre la prise en compte de ces équipements dans les règles de calcul Th-C-E Ex, il convient que le projet fasse l'objet d'un titre V opération pour les niveaux BBC-Effinergie Rénovation et HPE Rénovation, ou d'un avis favorable du groupe d'avis anté-48 pour les niveaux Effinergie Rénovation et HPE Équivalent. - NF PAC - Ou - Certification Eurovent Certified Performance European Heat Pumps (Euro-HP) - Ou - HP Keymark.	Exigence générique - Toutes les exigences des pompes à chaleur à compression électrique s'appliquent (cf. pages 42 et 43).	
Production collective d'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur assurant uniquement la production d'eau chaude sanitaire	- NF PAC Double Service - Ou - HP Keymark.		
Production collective d'eau chaude sanitaire par pompe à chaleur double service			
Appareil multifonction	Ces équipements sont traités de la même manière que des innovations technologiques. Ils feront ainsi l'objet d'un examen spécifique. Une liste de prescriptions et points de vérification, qui seront analysés à l'occasion de cet examen, est disponible sur demande.		

Extrait du référentiel NF414

A.4.1.1 PAC air extérieur – eau

Un démarrage de la PAC doit être effectué, en prenant une température extérieure de $-15\text{ }^{\circ}\text{C}$ et une température d'eau maximale donnée par le fabricant. Le débit d'eau utilisé pour l'essai est celui correspondant à la première application demandée et de façon préférentielle au point pivot.

Dans le cas d'une pompe à chaleur monobloc installée à l'intérieur ou pour l'unité intérieure des PAC split, l'environnement côté intérieur est à la température ambiante.

La PAC doit pouvoir démarrer et fonctionner pendant 20 minutes.

		T amont (air extérieur) ($^{\circ}\text{C}$)				
		-15	-7	2	7	20
T aval (eau) ($^{\circ}\text{C}$)						
T départ	T retour (*)					
25	22		2,50		4,10	
35	30		2,10		3,40	
45	40		1,60		2,70	
55	47		1,30		2,20	
65	55		1,20		1,90	

(*) : Pour une température amont de $7\text{ }^{\circ}\text{C}$. Pour toute autre température de la source amont, l'essai est réalisé avec le débit nominal obtenu lors de l'essai à $7\text{ }^{\circ}\text{C}$.

A.4.1.5 PAC eau glycolée – eau ou eau glycolée – eau glycolée

		T amont (eau glycolée) ($^{\circ}\text{C}$)				
		-5	0	5	10	15
		(**)	-3	(**)	(**)	(**)
T aval (eau ou eau glycolée) ($^{\circ}\text{C}$)						
T départ	T retour (*)					
25	22		4,30			
35	30		3,60			
45	40		2,80			
55	47		2,20			
65	55		1,90			

(*) : Pour une température amont de $0\text{--}(-3)\text{ }^{\circ}\text{C}$. Pour toute autre température de la source amont, l'essai est réalisé avec le débit nominal de la source aval obtenu lors de l'essai à $0\text{--}(-3)\text{ }^{\circ}\text{C}$.

(**) Le débit nominal de la source amont obtenu lors de l'essai à $0\text{--}(-3)\text{ }^{\circ}\text{C}$ est conservé pour les essais aux autres températures de la source amont.

A.4.3 Niveau de puissance acoustique

Les puissances acoustiques doivent être déterminées dans les conditions définies en annexe AA (partie 10) du présent référentiel de certification. Elles doivent respecter, du côté extérieur du bâtiment, les seuils suivants :

Puissance calorifique (en kW)	Puissance acoustique (en dB(A))
$0 < \text{puissance} \leq 10$	≤ 70
$10 < \text{puissance} \leq 20$	≤ 73
$20 < \text{puissance} \leq 50$	≤ 78
$50 < \text{puissance} \leq 100$	Pas de seuil défini



3. Prescriptions obligatoires en cas de travaux, points de vérification et recommandations

3.11 Production d'eau chaude sanitaire

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES							
MATERIEL ET/OU INSTALLATION	MARQUAGE QUALITÉ EXIGÉ	EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES					
		MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF				
Chauffe-eau thermodynamique autonome		Exigence générique - Dans les cas de mise en œuvre de chauffe-eau thermodynamique autonome, hors produit sur air extrait, toute prise d'air sur un local chauffé est interdite.					
	- Pour permettre la prise en compte de ces équipements dans les règles de calcul Th-C-E Ex, il convient que le projet fasse l'objet d'un titre V opération pour les niveaux BBC-Effinergie Rénovation et HPE Rénovation, ou d'un avis favorable du groupe d'avis anté-48 pour les niveaux Effinergie Rénovation et HPE Équivalent. - NF Électricité Performance « Chauffe-eau thermodynamique autonome à accumulation » catégorie 3 étoiles (équivalent NF Électricité Performance « Chauffe-eau thermodynamique autonome à accumulation » catégorie 2 selon le cahier des charges LCIE n° 103-15/C). Ou - HP Keymark.	Exigence de performance - Les chauffe-eau thermodynamiques doivent a minima être de classe A (selon le règlement écoconception 814/2013), et respecter les performances minimales ci-dessous (performances mesurées selon la norme d'essai NF EN 18147) : - efficacité énergétique ≥ 95 % si profil de soutirage de classe M ; - efficacité énergétique ≥ 100 % si profil de soutirage de classe L ; - efficacité énergétique ≥ 110 % si profil de soutirage de classe XL.					
		Exigences de dimensionnement - La capacité du chauffe-eau thermodynamique doit, en fonction du type de logement, être conforme aux exigences de dimensionnement ci-dessous :					
		Capacité totale minimale du chauffe-eau thermodynamique autonome (en litres)					
		Type de gestion	Type de logement (*)				
			Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
		HP / HC	≥ 100	≥ 130	≥ 150	≥ 195	≥ 250
		Permanent	≥ 60	≥ 80	≥ 100	≥ 130	≥ 160
		(*) Il convient a minima de considérer que le nombre de pièces correspond au nombre de chambres +1.					
		- Dans le cas d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extrait, les débits de ventilation réglementaires doivent être respectés.					
		Exigence acoustique - En cas d'installation d'un chauffe-eau thermodynamique monobloc dans une pièce principale ou dans une pièce technique ouverte sur pièce principale, celui-ci doit être installé dans un placard avec portes jointées.					

Extrait du référentiel NF HABITAT HQE – CETI

Performance énergétique > Une utilisation raisonnée des énergies et des ressources naturelles > Respect de l'environnement > EXIGENCES TECHNIQUES > 

4 | Chauffe-eau électrique thermodynamique individuel

		NF HABITAT HQE		
		1 pt	2 pts	3 pts
PE.3.1.5.1 - Marquage NF Électricité Performance 3 étoiles 				
Les chauffe-eaux individuels thermodynamiques (CET) possèdent la marque NF Électricité Performance 3 étoiles [1] [2]. La valeur du V40td [3] [4] selon la typologie du logement est respectée, et les critères du COP sont respectés en fonction de la technologie utilisée selon la norme d'essai EN 16147 suivant tableau [4].  [1] Anciennement catégorie 2.  [2] La prise d'air amont d'un chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur ou air ambiant n'est pas réalisée sur un local chauffé.  [3] Quantité d'eau chaude minimale à 40°C que peut produire quotidiennement le chauffe-eau thermodynamique en mode thermodynamique seul.  [4] Suivant tableau CETECS18, confère Annexe Performance énergétique.				



Référentiel Qualité Construction Logement NF 500-10 Version 4.0 Document applicable à partir du 01/10/2021 186/275

Mode de calcul du V40_{td} : Quantité d'eau chaude minimale à 40°C exprimée en litres et qui peut être produite quotidiennement par le chauffe-eau thermodynamique en mode thermodynamique seul.

Pour le calcul du V40_{td}, les valeurs de V_n (Capacité nominale du CET), θ'_{WH} (Température d'eau chaude de référence) et t_h (Durée de mise en température), sont obligatoires et sont données sur le site du LCIE ci-dessus.

- **Calcul du coefficient de montée en température horaire (Cmθ)**

$$Cm\theta = \frac{\theta'_{WH} - 10}{t_h}$$

θ'_{WH} : Température d'eau chaude de référence (°C)

t_h : Durée de mise en température (heures)

10 : est la température d'eau froide de l'essai selon la NF EN 16147

- **Calcul de la température théorique atteinte dans le ballon de stockage en nombres d'heures (θ_{tnh})**

$$\theta_{tnh} = Cm\theta \times nh + 15$$

nh : Nombre d'heures d'une période de chauffe autorisée (heures)

15 : est la température d'eau froide prise en compte pour le calcul des V40_{td} quel que soit la technologie du chauffe-eau thermodynamique

Le nombre d'heures peut être de 6, 8 ou 12 heures par rapport type d'asservissement temporel.

Le θ_{tnh} est toutefois plafonné : si θ_{tnh} > θ'_{WH}, dans ce cas θ_{tnh} = θ'_{WH}. Il est nécessaire que θ_{tnh} ≥ 40°C.

- **Détermination du V40_{td_nh}**

Quantité d'eau chaude à 40°C exprimée en litres et qui peut être produite par le chauffe-eau thermodynamique en mode thermodynamique seul, sur une période de chauffe de n heures.

$$V40td_{nh} = \frac{V_n \times (\theta_{tnh} - 15)}{25}$$



- **Choix de l'asservissement pour la détermination du V40td**

L'asservissement temporel du chauffe-eau est défini afin que la valeur du V40td soit supérieure ou égal au volume minimal en litres à 40°C pour le logement considéré (tableau précédent).

Chauffe-eau thermodynamique	Asservissement type Heures Creuses de nuit uniquement (8h)		Asservissement Heures Creuses et relance 6 heures (14h)
sur air ambiant et air extérieur	$V40td = V40td_{8h}$		$V40td = V40td_{8h} + V40td_{6h}$
Chauffe-eau thermodynamique	Asservissement de nuit uniquement (12h)	Asservissement Hors Pointes (18h)	Fonctionnement permanent (24h)
sur air extrait	$V40td = V40td_{12h}$	$V40td = V40td_{12h} + V40td_{6h}$	$V40td = 2 * V40td_{12h}$

Extrait du référentiel PROMOTELEC - CESI



Référentiel Rénovation Responsable

3. Prescriptions obligatoires en cas de travaux, points de vérification et recommandations

3.11 Production d'eau chaude sanitaire

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES																												
MATÉRIEL ET/OU INSTALLATION	MARQUAGE QUALITÉ EXIGÉ	EXIGENCES COMPLEMENTAIRES																										
		MAISON INDIVIDUELLE		BATIMENT COLLECTIF																								
Chauffe-eau solaire individuel sans appoint ou à appoint hydraulique	- NF CESI - Ou - Certification CSTBat14 / QB39 Procédés solaires ou Solar Keymark des capteurs solaires et kits CESI proposés par le fabricant - Ou - Avis technique du système.	Exigences de dimensionnement - La capacité de production d'eau chaude sanitaire assurée par un chauffe-eau solaire individuel électro-solaire doit, en fonction du type de logement, être conforme à celle énoncée dans le tableau suivant :																										
Chauffe-eau solaire individuel électro-solaire (appoint électrique ou mixte)	- Le fabricant devra justifier de la capacité minimale du chauffe-eau électro-solaire par le Ves40. - Les exigences stipulées dans le présent référentiel doivent être respectées pour tout générateur utilisé en appoint du chauffe-eau solaire individuel.	<table><tr><th colspan="6">Capacité minimale de production d'eau chaude sanitaire à 40 °C du chauffe-eau électro-solaire : Ves40 (en litres) est différent de la capacité physique de stockage du ballon</th></tr><tr><th rowspan="2">Type de chauffe-eau Ves40 (en litres)</th><th colspan="5">Type de logement (*)</th></tr><tr><th>Studio</th><th>2 pièces</th><th>3 pièces</th><th>4 pièces</th><th>5 pièces et plus</th></tr><tr><td></td><td>≥ 150</td><td>≥ 225</td><td>≥ 300</td><td>≥ 375</td><td>≥ 450</td></tr></table>				Capacité minimale de production d'eau chaude sanitaire à 40 °C du chauffe-eau électro-solaire : Ves40 (en litres) est différent de la capacité physique de stockage du ballon						Type de chauffe-eau Ves40 (en litres)	Type de logement (*)					Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus		≥ 150	≥ 225	≥ 300	≥ 375	≥ 450
Capacité minimale de production d'eau chaude sanitaire à 40 °C du chauffe-eau électro-solaire : Ves40 (en litres) est différent de la capacité physique de stockage du ballon																												
Type de chauffe-eau Ves40 (en litres)	Type de logement (*)																											
	Studio	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus																							
	≥ 150	≥ 225	≥ 300	≥ 375	≥ 450																							
		(*) Il convient a minima de considérer que le nombre de pièces correspond au nombre de chambres +1.																										
Production solaire collective	Les appareils de production d'eau chaude sanitaire type CESI (chauffe-eau solaire collectif individualisé) doivent être valorisés dans la réglementation thermique en vigueur par un Titre V. Leur conception et mise en œuvre doivent être conformes aux conditions d'application du Titre V. Capteurs solaires thermiques - Certification CSTBat14 / QB39 Procédés solaires - ou - Solar Keymark.	- Si le volume du ballon de stockage d'ECS est > 2000 L, il doit alors être calorifugé (une résistance $R \geq 2,4 \text{ m}^2.K/W$ est recommandée).																										

Extrait du référentiel NF HABITAT HQE - CESI

13 | Eau chaude sanitaire par chauffe-eau solaire individuel

NF		NF HQE		
		1 pt	2 pts	3 pts
PE.3.1.14.1 - Certification Chauffe eau solaire				
Les chauffe-eaux solaires avec appoint électrique ou appoint hydraulique disposent : - de la marque NF CESI (Chauffe-eaux solaires individuels), - ou d'une certification QB39 ou certification Solar keymark ou équivalent pour les capteurs solaires et d'un "Kit CESI" fourni par le fabricant, - ou d'un avis technique de l'ensemble du système. En présence d'appoint électrique, sa capacité minimale Ves40 est respectée en fonction de la typologie des logements [1]. En présence d'appoint gaz, le débit spécifique du générateur individuel à combustible est respecté [1] [2]. i [1] Suivant tableau CES20, confère Annexe Performance énergétique. R [2] Les recommandations sur la conception et le dimensionnement des CESI des guides RAGE "chauffe-eau solaire en habitat individuel, conception et dimensionnement NEUF et RENOVATION" peuvent être appliquées.				



Référentiel Qualité Construction Logement NF 500-10 Version 4.0 Document applicable à partir du 01/10/2021 191/275

3.5.1 CESI avec appoint électrique

Pour les chauffe-eaux solaires avec appoint électrique (électro solaires), ou mixte, la capacité minimale exprimée en Ves40 (Volume d'eau à 40°C maximale que peut produire quotidiennement l'appoint électrique seul), est fonction de la typologie des logements :

	Volume minimal d'ECS à 40°C (Ves40) pour CESI avec appoint électrique ou mixte, en fonction du type de logement et fourni par le fabricant du CESI (en litres)				
Typologie de logement	Studio	2 pièces principales	3 pièces principales	4 pièces principales	5 pièces principales et +
Appoint électrique	150 litres	225 litres	300 litres	375 litres	450 litres

Pour information, Ves40 est le volume d'eau chaude à 40 °C maximale que peut produire quotidiennement l'appoint électrique seul (en absence d'ensoleillement), après une unique mise en température stabilisée à 65 °C du volume chauffé par l'appoint et pour une température d'eau froide à 15 °C.

3.5.2 CESI avec appoint autre énergie (combustibles)

Pour les chauffe-eaux solaires avec appoint autre énergie (combustibles), le débit spécifique d'eau chaude sanitaire du générateur individuel à combustible est satisfait :

Générateur individuel à combustible gazeux ou liquide	Débit D à respecter pour appoint hydraulique (Débit d'ECS spécifique en Litres /mn suivant NF EN 13-203-1 avec température moyenne de 30 degré K)
Ensemble d'appareils sanitaires comprenant un évier, un lavabo, une baignoire ou une douche.	≥ 12 L/mn
Ensemble d'appareils sanitaires comprenant au moins un évier, un lavabo, une baignoire et une douche.	≥ 14 L/mn
Ensemble d'appareils sanitaires comprenant au moins un évier, un lavabo, et deux baignoires (ou une baignoire et deux douches).	≥ 16 L/mn



Annexe rubrique Performance Energétique Version Octobre 2021

Page 42/96

Les informations présentées dans le présent document sont à jour à la date de publication figurant en 1^{ère} page. Elles sont données à titre indicatif et Vaillant Group France se réserve le droit d'en modifier le contenu librement, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.



3. Prescriptions obligatoires en cas de travaux, points de vérification et recommandations

3.12 Installation électrique et production locale d'électricité

PRESCRIPTIONS OBLIGATOIRES			
MATÉRIEL ET/OU INSTALLATION	MARQUAGE QUALITÉ EXIGÉ	EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES	
		MAISON INDIVIDUELLE	BATIMENT COLLECTIF
Production locale d'électricité : Installation solaire photovoltaïque	- Avis technique validé par le CSTB - ou - Pass Innovation Feu Vert - ou - Appréciation technique d'expérimentation (ATEX) - ou - Enquête de technique nouvelle (ETN).	- Depuis le 24 mars 2010, conformément au décret n° 2010-301, le contrôle des installations photovoltaïques par Consuel est obligatoire. L'attestation de conformité visée devra donc être transmise à Promotelec Services.	
		Suivant les cas : - Le respect et l'application du guide UTE C 15-712-1 sont obligatoires pour les « Installations photovoltaïques sans stockage raccordées au réseau public de distribution ». - ou - Le respect et l'application du guide UTE C 15-712-2 sont obligatoires pour les « Installations photovoltaïques autonomes non raccordées au réseau public de distribution ». - ou - Dans le cas de kits d'autoconsommation photovoltaïque sans stockage raccordés au réseau, respect des prescriptions suivantes : - alimentation par un circuit dédié protégé contre les surintensités ; - absence de risques de contacts directs ; - mise à la terre de l'onduleur ; - présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur et conforme à la pré-norme DIN VDE 0128-1-1 « Dispositif de déconnexion automatique entre le générateur et le réseau public basse tension » - Édition 2013.	